

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 80 (1929)
Heft: 4

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

Réunion d'hiver de la Société vaudoise de sylviculture, le 16 février 1929, à l'édifice de Rumine.

La séance est ouverte par M. J. Bornand, inspecteur forestier à Payerne, président, qui salue la présence des quelque 80 participants, parmi lesquels on remarque bon nombre de camarades neuchâtelois, fribourgeois, genevois et trois de nos fidèles amis de France. Monsieur le conseiller d'Etat Porchet avait exprimé son regret d'être empêché par ses multiples occupations d'assister à la réunion.

Le procès-verbal de l'assemblée générale d'été, lu par M. Pillichody, secrétaire, est approuvé et adopté avec remerciements.

Le président invite l'assemblée à se lever pour honorer la mémoire des cinq membres décédés au cours de l'exercice écoulé. Puis il reprend point par point les différents chapitres du rapport annuel du comité pour 1928, qui, pour la première fois, avait été envoyé à tous les membres de la Société en même temps que la convocation à cette séance d'hiver.

La Société compte actuellement 369 membres ordinaires, trois membres d'honneur et 13 membres étrangers, soit au total 385 membres.

A la suite d'une décision prise par l'assemblée générale de 1928, il a été créé au 1^{er} janvier 1929 une nouvelle classe de membres, les « vétérans », qui après avoir versé pendant quarante ans leur cotisation annuelle, seront à l'avenir exonérés de son paiement. Ces fidèles à la Société sont actuellement : MM. A. Vulliémoz, E. Pellis, F. Comte, P. Blanc, M. Boy de la Tour, H. Jobez, H. Biolley et E. Badel.

Bien que le « Fonds Julien Morel », utilisé pour la publication des « Beaux Arbres du canton de Vaud », soit virtuellement reconstruit, le comité s'occupe activement de l'écoulement du stock de volumes invendus. 87 exemplaires ont été placés en 1928 grâce à l'entremise de quelques inspecteurs forestiers. Il est souhaitable que cet effort soit poursuivi, et que ceux qui ont coopéré à la vente de ce bel ouvrage trouvent des imitateurs. L'agenda forestier pour 1929 a été maintenu dans sa forme et sa teneur précédentes. L'adjonction d'un nouveau chapitre à l'édition de 1930 est, par contre, à l'étude.

L'avoir de la Société a subi une augmentation de 1229,35 fr. au cours de l'exercice 1928. Il est actuellement de 9467,67 fr. Les comptes au 31 décembre 1928 soldent par un bénéfice de 1183,80 fr., entièrement absorbé par la reconstitution du Fonds Morel. Le budget pour 1929 est adopté. Sur la proposition de M. Baer, syndic de St-Légier, le comité sortant est réélu par acclamation pour une période de trois ans.

A la suite de la proposition faite par un membre de la Société de supprimer la subvention accordée à l'Association suisse d'économie forestière, l'assemblée épousant le point de vue du comité et

de MM. *Barbey* et *Darbellay*, se prononce en faveur du maintien d'une contribution de 100 fr.

On passe ensuite à la discussion du programme de la course d'été. L'assemblée approuve la proposition que fait le comité de visiter, cette année, les arrondissements de MM. F. Monachon et J.-L. Biolley.

M. E. *Buchet*, inspecteur des forêts de la commune de Lausanne, présente, après une brève suspension de séance, un travail très documenté et heureusement illustré de vues photographiques prises par lui-même sur « *La culture du chêne en France et en Allemagne* ».

Accompagné de trois collègues vaudois s'intéressant vivement à la question du chêne, le conférencier a été voir ce qui se fait à ce sujet chez nos voisins, au courant de l'été 1927 en France, dans la conservation de Moulins, qui se rattache au département de l'Allier et à la province du Bourbonnais, l'an passé en Allemagne, dans le Spessart, région forestière du nord-ouest de la Bavière.

Les forêts domaniales qu'il fut donné à nos collègues de parcourir sous l'aimable conduite de MM. les officiers des forêts régionaux comprennent 30 % des grands mas forestiers de l'Allier et recouvrent une surface de 20.000 ha environ, à une altitude de 200 à 350 m. Le sol y est profond et frais, le climat relativement doux. La contrée se prête donc particulièrement bien à la culture du chêne, qui n'y souffre que peu ou pas de l'atteinte des insectes, des champignons, du vent et de la neige.

Les deux espèces de chênes forment des peuplements purs. Le chêne rouvre, qui prédomine, est cantonné sur les hauteurs, où le sol est moins profond et moins frais que dans les vallées humides, boisées en chêne pédonculé. Le hêtre, considéré généralement comme sous-bois, atteint par endroits de magnifiques dimensions et y croît en mélange avec les chênes.

Soumises au régime de la futaie régulière, les chênaies sont traitées par coupes successives avec rajeunissement naturel portant sur de grandes surfaces. Les coupes d'ensemencement coïncident autant que possible avec les glandées, qui sont beaucoup plus fréquentes dans le Bourbonnais que chez nous et sont suffisamment abondantes tous les 2-3 ans. Hors un nombre suffisant de semenciers sélectionnés, tout le peuplement est exploité avec la souche, dans le sous-bois comme dans l'étage supérieur. On ne respecte que les semis préexistants; un essouchage peu conscientieux provoquerait l'étouffement du repeuplement de chêne par le charme, essence principale du sous-bois. La coupe définitive intervient lorsque le rajeunissement est bien installé, avant que les semenciers ne se couvrent de branches gourmandes ou que leur abatage ne cause trop de dommage aux brins. Il s'écoule une quinzaine d'années entre la coupe d'ensemencement et l'enlèvement des derniers pieds réservés. On procède par la suite à des nettolements dans le jeune repeuplement, à l'étalement de tout ce qui n'est pas chêne, puis à des éclaircies qui n'isolent

la cime des chênes que vers 50-70 ans pour permettre l'allongement des fûts. On favorise la formation d'un sous-étage de hêtre, de charme dans les endroits humides, qui soutient le peuplement principal, le pousse en hauteur, protège le sol et empêche la formation de gourmands. Les ventes se fond sur pied. L'exploitation est laissée aux soins de l'acheteur. Des conditions sévères assurent un façonnage qui ne soit pas dommageable au massif. Le m³ de bois de service atteint le prix de 160 francs suisses; le matériel d'éclaircie se vend 40 fr. s. le m³. Le bois de service est employé pour le placage, la tonnelerie, la marine et les mines. L'exploitation de l'écorce est abandonnée, comme étant trop peu rémunératrice. La qualité et la teinte du bois sont belles, le grain fin, les gélivures et les roulures rares.

A l'aide de projections lumineuses particulièrement bien choisies, M. Buchet nous fait ensuite parcourir les belles chênaies de *Bagnolet*, *Moladier*, *Dreuille*, *Gros-Bois*, *Soulóngis*, *le Tronçais*, les perles de l'*Allier*, puis les futaies de *Bellême* près d'*Alençon* (Orne) et de *Bercé* près du *Mans* (Sarthe). Citons, entre la multitude de beaux arbres qui défilèrent sur l'écran, le *gros chêne de Moladier*, monument national, de 1,72 m de diamètre à 1,30 m, et 35 m de hauteur; un des plus beaux sujets de la forêt de Dreuille dont la longueur atteint 38 m et qui est dépouillé de branches sur 24 m, les colonnades du Tronçais, de 80 à 120 cm de diamètre, de 30 à 40 m de hauteur, dont 20 à 25 m de fût sans branches, le chêne de l'inspecteur Levreux (dans la forêt de Bellême), le chêne Oxford (Bellême), le chêne Boppe (Bercé), etc., etc.

Puis, par Francfort et Aschaffenbourg, le conférencier nous transporte dans le *Spessart*. Limité au nord par le Kinzig, au nord-est par la Sinn, à l'est, au sud et à l'ouest par le Main, boisé sur deux tiers environ de sa superficie totale, le Spessart est accidenté dans sa partie méridionale, la plus intéressante au point de vue forestier et celle aussi que visitèrent nos collègues. Dans ce « *Hochspessart* », qui entoure les deux villages de Weibersbrunn et Rothenbuch, les forêts sont à l'altitude moyenne de 400 m. La lame annuelle des pluies atteint 100 cm, et le climat est plus rude que ne laisse supposer la cote moyenne. Le sol, argilo-sablonneux, est assez fertile, mais d'une profondeur variable. 20.000 ha de forêts domaniales entourent les deux villages cités plus haut.

La forêt est l'unique richesse du Spessart, son exploitation la seule ressource des indigènes pendant la mauvaise saison. Du XV^{me} au XVII^{me} siècle, l'exploitation de verreries dans la région provoqua de fortes surexplorations; mais les réserves de chasse du Hochspessart restèrent préservées. De nombreux droits d'usage grèvent durement la forêt. Le gouvernement bavarois ne peut raisonnablement pas les supprimer, tant la population est pauvre, mais désirerait vivement les voir disparaître.

Les principales essences du Spessart sont le chêne, le hêtre, le charme, l'érable, le frêne, puis le pin, le sapin, l'épicéa et le wey-

mouth. Les feuillus prédominent et constituent les trois quarts du boisement.

Le chêne rouvre est l'essence principale et recherche les versants ensoleillés nord-est, est, sud-est. Le pédonculé le remplace sur les bords humides du Main. Les chênaies pures, les hêtraies pures ou mélangées sont en régression. Les feuillus perdent du terrain en faveur des résineux.

Dans le Spessart, la chênaie se présente sous trois formes spécialement typiques :

1. les vieux peuplements clairs de 400 à 800 ans, dont le 20 % seulement du bois est sain, les « Lichtwaldungen »;
2. les « Eichenüberhälter », baliveaux de 300 à 400 ans;
3. les « Altheister », magnifiques peuplements de 260 à 310 ans, où la végétation est encore bonne.

Les chênaies plus jeunes (50 à 140 ans), proviennent de rajeunissements artificiels. La classe d'âge de 140 à 260 ans fait défaut. Des coupes sombres ont favorisé le rajeunissement naturel du hêtre lors de la constitution de celle-ci.

La forêt est sous le régime de la futaie. La révolution est fixée à 300 ans pour les chênes, 120 à 140 ans pour le hêtre, moins de 100 ans pour les résineux. Le matériel à l'ha est de 500 m³ et plus pour le chêne, de 300 m³ environ pour les autres essences.

Pour éviter la substitution du hêtre au chêne, on pratique depuis le commencement du XIX^{me} siècle un mode de rajeunissement diamétralement opposé à la coupe sombre de Hartig pratiquée jusqu'alors. Comme le rajeunissement naturel est presque exclu par la rareté des glandées complètes, on pourvoit artificiellement au repeuplement, et cela par semis.

Sous un léger couvert, conservé pour protéger les jeunes brins contre les gels tardifs, on procède sur de grandes surfaces (1 ha en tout cas) à l'ensemencement artificiel. Le semis se fait à raison de deux glands par trous espacés de 25 cm dans la ligne, les lignes étant distantes de 80 cm. Les parties ensemencées sont clôturées pour être protégées du gibier, puis entourées d'un rideau de hêtre. Le mélange intime des deux essences n'est possible que si le chêne a une avance de dix ans au moins.

Après les dégagements et les desserrements, lorsque les chênes ont terminé leur accroissement en hauteur, on procède à des éclaircies prudentes, afin qu'un accroissement extrêmement régulier, qui fait la valeur de ces bois, soit assuré.

Les bois sont façonnés par les soins du service des forêts. Les usagers essouffrent les troncs. Dans les bonnes stations, le bois est léger, doux, rosé à l'état frais, puis jaune or. Les premières billes de bonne qualité sont utilisées pour le placage. Elles atteignent un prix de 700 à 900, au maximum de 1800 fr. suisses le m³. Malgré la beauté des bois, ces prix ne sont pas sans surprendre. Le bois de

service de seconde qualité (sciage, fente, merrains) se paie 250 à 400 fr. s. le m³.

Quelques belles vues, prises à Bomigrain, dans le parc de Löwenstein, dans les divisions de Zuber, Weisserstein, Metzger, Eichhall, illustrent agréablement l'excursion à travers le Hochspessart que M. Buchet nous fait faire après lui.

Puis, résumant son exposé et comparant nos chênaies, le traitement qu'on y applique et les résultats qu'on y obtient à ce qu'on voit et fait chez nos voisins, le conférencier conclut que les sylviculteurs suisses ont tiré le meilleur parti possible de nos conditions locales. Quelques preuves à l'appui, chênaies de Sauvabelin et du Galm p. Morat, chênes de Vernand-Dessous et Grange-Verney, défilent sur l'écran.

Cette conférence, très applaudie, a été suivie avec un intérêt soutenu.

M. Gonet, directeur de l'Association forestière vaudoise, donne ensuite un exposé succinct de l'emploi du chêne en Suisse. Ce travail complète d'une façon heureuse la conférence de M. Buchet et développe une des conclusions de l'orateur précédent, soit la nécessité de conserver le chêne dans nos futaines, malgré son faible rendement, de façon à fournir la matière première nécessaire à diverses branches de l'industrie et du commerce.

Nos prédecesseurs, qui appréciaient avant tout les qualités mécaniques du bois de chêne, préféraient la matière élastique, lourde, riche en bois de printemps des sujets crûs à l'état isolé, au bois fin et à cernes rapprochés des chênes crûs en massif serré. Mais, depuis que le béton et l'acier ont remplacé la matière ligneuse dans la construction, le chêne doux, cassant, qui se laisse trancher et raboter, le chêne de menuiserie, atteint des prix deux fois plus élevés que le chêne crû rapidement.

Ne jouant qu'un rôle secondaire dans notre pays comme bois de construction, le bois de cœur du chêne se prête particulièrement à la fabrication de traverses, grâce à sa résistance à la putréfaction. Se fendant facilement à l'état vert, il fournit à la tonnellerie des douves et des merrains. Il est d'un emploi courant dans l'ébénisterie et le placage, où il est d'autant plus apprécié qu'il est de teinte claire. Ce n'est, par contre, pas un combustible de premier choix.

Son défaut capital est de se dessécher lentement. L'étuvage ne peut pas obvier à cet inconvénient, car le chêne y perd une partie de ses qualités.

Le développement lent du chêne fait hésiter à planter ou rajeunir cette essence. Il est vrai que son accroissement ne peut pas rivaliser avec celui du sapin ou de l'épicéa, et que cet arbre met beaucoup de temps pour arriver à maturité. Mais, fait remarquer le conférencier, de 1850 à nos jours, la valeur du chêne a augmenté de 375 %, alors que celle des résineux ne s'est haussée que de 182 %. Comme le chêne est destiné à devenir toujours plus rare et que, par là, sa valeur ira en augmentant, il ne faut pas craindre de constituer des peuplements de

cette essence. Il serait même sage d'obliger les administrations publiques à remplacer au fur et à mesure les chênaies exploitées.

M. Gonet est vivement remercié de son intéressant exposé. Vers 1 heure, la séance est levée, et les sociétaires s'acheminent du côté de l'Hôtel de France, où un repas les attend.

Au cours du dîner, on entendit successivement MM. *Bornand*, *Muret*, chef du service des forêts, qui mit en garde contre les dangers de la surexploitation, *Bolley*, ancien inspecteur général des forêts du canton de Neuchâtel, malheureusement empêché d'assister à la séance du matin et qui compléta d'une façon heureuse l'exposé de MM. *Buchet* et *Gonet*, *Jobez*, qui apporta à la Société le salut cordial de ses amis français.

Eric Badoux.

CHRONIQUE.

Cantons.

Vaud. *Gardes forestiers de triage à l'honneur.* Le garde forestier de triage *Alexandre Montet*, à Blonay, a fêté dernièrement le 30^{me} anniversaire de son entrée en fonction comme garde forestier de la commune de Blonay, qui possède un très beau domaine forestier. La municipalité de cette commune lui a offert à cette occasion un modeste souvenir. Ce garde a de qui tenir : son père, *Henri Montet*, un garde forestier incomparable, avait pendant plus de trente ans, avant son fils, exercé avec une réelle maestria, les fonctions de garde. Et si aujourd'hui les futaines de Blonay sont dans un état de richesse très réjouissant c'est à lui surtout qu'on le doit; il fut l'artisan principal du beau résultat obtenu.

La famille Montet a exercé, pendant plus de soixante ans, le modeste et utile emploi de garde forestier communal. C'est là un beau titre à la reconnaissance de ses concitoyens. Nous nous plaisons à espérer que ceux-ci sauront la lui témoigner.

C'est l'occasion de signaler le fait que deux autres gardes de triage ont été fêtés à la fin de l'année dernière, pour la même raison que le garde Montet, ayant accompli leur trentième année de service. Ce sont les gardes *Louis Raemy*, à Veytaux, et *Emile Mottier*, à l'Etivaz (Pays d'Enhaut). Leurs supérieurs et leurs camarades ont fêté, comme il convenait, cet heureux événement et remis un souvenir aux jubilaires.

Nous avons un plaisir d'autant plus vif à signaler ces faits que nous avons eu la chance, comme inspecteur forestier d'arrondissement, de compter ces trois gardes parmi nos collaborateurs. C'est de grand cœur que nous les félicitons et leur adressons nos meilleurs vœux pour une heureuse suite de leur utile activité.

Nous avons à mentionner encore un quatrième garde de triage de nos anciens, mais, hélas, c'est pour déplorer son décès, survenu trop tôt. M. *Alfred Borloz-Chamorel*, garde de triage à Leysin, est mort le 24 février, à l'âge de 58 ans, laissant une veuve et plusieurs enfants. C'était un garde hautement consciencieux, aimant avec pas-